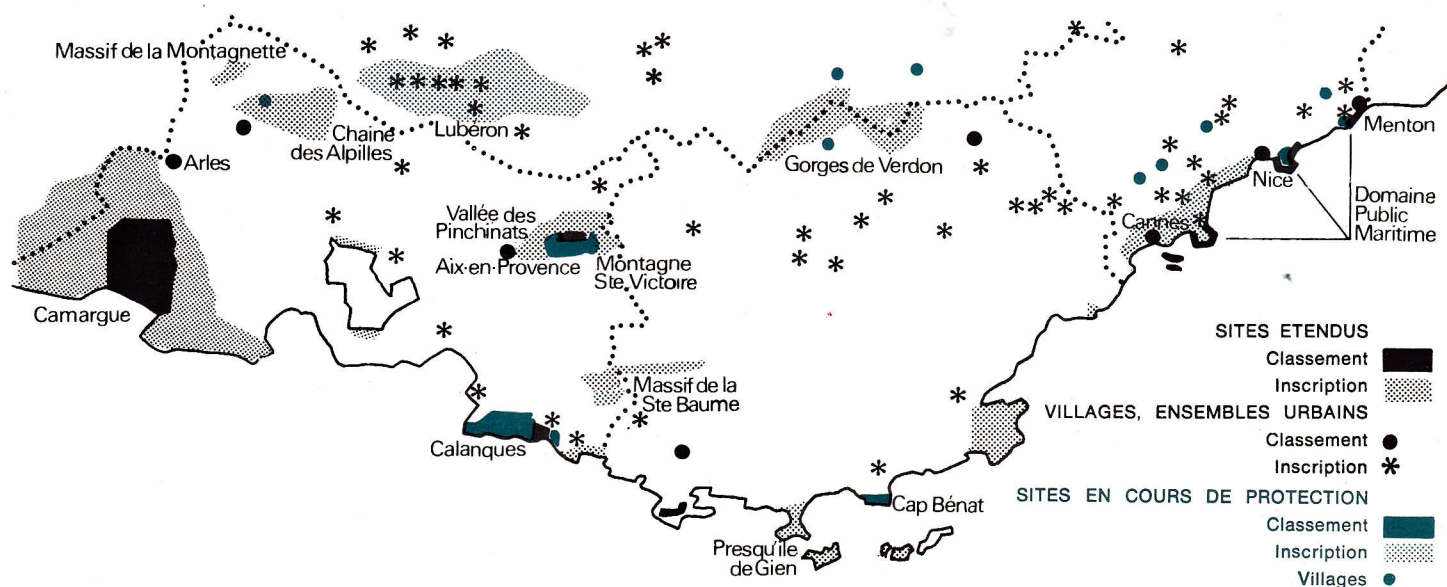


PROTEGER LES PAYSAGES LITTORAUX

Des initiatives en France



Sites protégés sur la Méditerranée

Diverses mesures de protection sont prises pour lutter contre l'urbanisation anarchique des bandes littorales. Elles relèvent pour une part des réglementations d'urbanisme, pour une autre part de la protection des sites proprement dite, assurée par les ministères de l'Environnement et des Affaires culturelles. La Côte d'Azur est l'une des côtes où cette politique de protection des sites s'exerce activement. La carte indique les protections existantes, celles intervenues depuis cinq ans et celles en cours d'instruction.

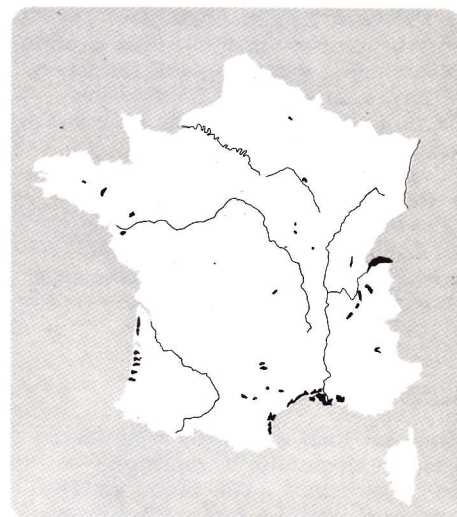
L'« inscription à l'inventaire des sites » entraîne l'obligation de ne pas procéder à d'autres travaux que l'exploitation courante : culture ou entretien des bâtiments. Sinon les propriétaires doivent avertir l'administration de leur intention de modifier le site quatre mois à l'avance. A l'expiration de ce délai l'administration ne peut s'opposer aux travaux qu'en classant le site d'office. Le classement des sites suscite des obligations plus sévères pour les propriétaires et l'Etat. Tous les travaux sont étroitement surveillés, même ceux d'aménagement : ils ne peuvent être entrepris sans autorisation ministérielle. En revanche, le classement peut donner droit à une indemnité si le propriétaire prouve qu'il est victime d'un préjudice matériel certain.

Sur l'ensemble du territoire, en 1968, trente mesures d'inscription à l'inventaire des sites et quinze classements étaient intervenus. Pour la seule demi-année 1973, (au 31 juillet) soixante-dix sites avaient été inscrits à l'inventaire et dix-huit sites classés.

Un Groupe Interministériel contre les pollutions

Analyser les principales sources de pollution de la mer, ainsi que leurs effets sur le milieu marin, établir un inventaire détaillé, département par département, région par région, enfin définir une politique nationale pour la combattre, tels ont été les objectifs fixés au Groupe Interministériel d'étude des problèmes de Pollution de la Mer créé en novembre 1971. Dans son rapport, sorti en novembre 1972, ce groupe jetait les bases d'une véritable Charte de protection des eaux littorales.

Il dégagait les priorités suivantes :
 Approfondissement des connaissances sur la pollution de la mer, ses causes et ses effets.
 Détermination de la vocation des zones littorales.
 Mise en place d'un réseau national de surveillance scientifique du milieu marin littoral.
 Recherche et mise au point de procédés techniques nouveaux (épuration, diffusion des effluents, toxiques rémanents et en premier lieu le mercure).
 Mise à jour et renforcement de la réglementation des rejets.
 Meilleure concertation interministérielle.
 Action internationale pour promouvoir la lutte contre la pollution de la mer.
 Ainsi seront préservés le cadre de vie des habitants des 928 communes, côtières, l'activité économique des 40 000 marins-pêcheurs et des 35 000 personnes vivant de la conchyliculture et les vacances de près de 10 millions de personnes.



Les régions de lacs peuvent dans bien des cas poser des problèmes de même nature que ceux des zones littorales. Elles devraient donc faire souvent l'objet de mesures de protection du même type, au regard de la conservation de zones naturelles, de l'allègement de la pression urbaine, de l'utilisation touristique.

Les 100 réserves du domaine maritime

La constitution d'une chaîne de réserves de chasse du domaine maritime public répond à plusieurs objectifs. Il s'agit de constituer des escales pour les oiseaux migrateurs en particulier dans le Golfe du Morbihan, la Baie de l'Aiguillon, en Camargue. La France est une étape de migration entre les pays plus au nord où un grand nombre d'espèces nidifient, et les pays plus au sud où la plupart de ces mêmes espèces vont hiverner. Les parcours immenses effectués par les migrateurs imposent qu'ils aient à leur disposition des escales nombreuses, vastes et riches en nourriture. Ces réserves offrent aussi des lieux de nidification pour les espèces qui se reproduisent en milieu marin, des aires de nourrissage, de repos et des aires d'hivernage pour les oiseaux de passage. Elles servent de refuges

Dans le sud-est français : les quatre premiers laboratoires de terrain.

Les « laboratoires de terrain » implantés dans des sites caractéristiques d'un micro-environnement bien typifié, sont destinés à offrir des possibilités d'observation et de recherche « sur le terrain ». Ils accueillent des chercheurs, travaillant sur leurs propres programmes, et des stages de formation à l'environnement (8 à 10 stagiaires). La formule originale de ces laboratoires a été exposée au Colloque de Porquerolles (mai 1972) où la décision a été prise par le Ministère de l'Environnement, en présence de l'Amiral Storelli, de participer à leur démarrage. Ils sont placés sous la responsabilité du « Collège

Le laboratoire de Porquerolles

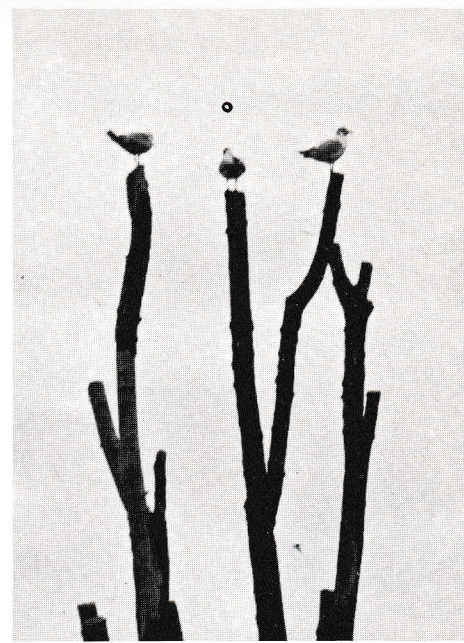
Situé sur l'îlot du Petit Langoustier, c'est un laboratoire de recherches en même temps qu'un centre d'accueil pour stagiaires. La campagne d'études de l'été 1973 a porté sur l'environnement proche de l'îlot. L'objectif de cette étude écologique était de réunir les données de base nécessaires à la compréhension des principales biocénoses marines et associations végétales, de manière à préparer un programme d'initiation à l'écologie, pour les futures stagiaires du Centre de Formation à l'Environnement. Elle comportait un relevé des principales biocénoses et l'étude de quelques biocénoses particulières (ceci accompagné d'une illustration photographique). Deux cas précis ont été analysés : le trottoir calcaire au Petit Langoustier, et un autre faciès sur un mode plus abrité. Elle comportait aussi une analyse rapide de l'herbier de Posidonie, qui sert de frayère à certains poissons et constitue l'une des richesses de la rade d'Hyères. Ces observations directes d'un environnement très précis seront progressivement élargies jusqu'à

pour les espèces rares ou menacées (cormorans dans les falaises du Pays de Caux, sternes sur les îles bretonnes...). Elles peuvent aussi répondre parfois à l'éducation du public si l'on peut prévoir des aménagements pour l'observation, l'étude et éventuellement la photographie de la faune marine. Il existe déjà quelque 100 réserves échelonnées sur toutes les côtes de France, qui représentent 12 % du littoral et quelque 500 kilomètres de côtes « développées » (sur 4 600 en fonction du mode de calcul ici adopté). Le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, dans le cadre de ses obligations internationales, veut renforcer le réseau de réserves. La gestion des réserves est assurée, dans chaque cas, par l'organisme à la vocation duquel elles correspondent le mieux, que ce soit une Fédération Départementale des Chasseurs ou une Société de Protection de la Nature.

Méditerranéen de Réflexion et d'Echanges sur l'Environnement » Les cycles d'études du Centre de Formation à l'Environnement ont débuté en septembre 1973. Chaque cycle comprend quatre stages (successivement dans les quatre laboratoires de terrain), répartis sur deux ans. Chaque cycle prend en charge la formation d'une dizaine de stagiaires recrutés parmi les cadres d'administrations publiques et d'entreprises du secteur privé. Les quatre premiers laboratoires de terrain, actuellement en cours d'équipement, sont situés à :

- Porquerolles,
- Saint-Véran (Hautes-Alpes),
- Lacoste-Lubéron,
- Courbons (Pré-Alpes du Sud).

atteindre un niveau d'appréhension plus global. Cette étude ouvre également la voie à une recherche plus systématique qui tiendrait compte à la fois du facteur temps (observations au long des années, des saisons, etc...) et du facteur scientifique et matériel (assistance scientifique de laboratoires dûment équipés et spécialisés dans la matière). On a procédé aussi au recueil d'éléments pour établir un relevé topographique de l'île (identification des principaux végétaux marins). A l'avenir, le laboratoire envisage de mener une étude plus globale de la rade d'Hyères (phénomènes d'urbanisation et touristique). Est prévue aussi une étude de Porquerolles en tant que commune rurale et parc du domaine d'Etat. Le but est d'étudier les systèmes de relations à différents niveaux : niveau biologique, où l'homme n'intervient pas, et un niveau plus global que constitue le système de relations entre l'îlot et la rade d'Hyères. Il s'agit plus en fait d'une recherche à usage pédagogique que d'une étude exclusivement scientifique.



Le laboratoire de Porquerolles



Disparition de la posidonie dans la baie de Port-Man